

**Centre
de services scolaire**

Marguerite-Bourgeoys

Québec

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, madame Germeil ouvre la séance à 19 heures 04. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence.
2. Période de questions du public	Aucun membre du public ne demande à intervenir.
3. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Pascale Lidji (<i>CCSÉHDAA/22-03/01</i>).
4. Adoption du procès-verbal du 15 février 2022	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 15 février 2022 est adopté à l'unanimité, tel que modifié, sur proposition de madame Katherie Rochette (<i>CCSÉHDAA/22-03/02</i>).

5. Consultation

- 5.1. Rétaç LaSalle – Création d'un territoire d'appartenance pour la Nouvelle école secondaire LaSalle et modification du territoire

SUJETS DU JOUR

et Service du
transport)

PROCÈS-VERBAL

présenté aux parents des écoles touchées et environnantes de la nouvelle école secondaire LaSalle. Elle mentionne que la nouvelle école secondaire possède une capacité de 850 élèves. Madame Provost procède à la présentation de la consultation avant de répondre aux questions des membres. Madame Provost indique qu'une [page web d'information relative à la consultation en](#)

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

allé avec le nombre d'élèves. Par contre, les élèves retirés seront seulement ceux qui habiteraient sur le territoire proposé. Il pourrait donc y avoir davantage d'élèves que prévus à la nouvelle école secondaire LaSalle parce que certains pourraient faire un choix d'école pour fréquenter cet établissement. Concernant les points de service, le membre demande si les classes EHDAA resteraient toutes à l'école Cavalier-De-LaSalle et s'il n'y aurait pas de transfert de certains types de classes ou d'un certain nombre de groupes. Madame Provost répond qu'il est trop tôt pour dire oui, non ou peut-être. On va commencer par voir qui veut aller à cette école, quel sera le territoire d'appartenance et combien d'élèves cela donnera. On mène d'abord une consultation au niveau du territoire d'appartenance. De qui sera-ce l'école de quartier? Madame Provost ajoute qu'après cela, en fonction de la clientèle qu'on aura choisie, s'il est constaté, par exemple, qu'on a un bassin d'élèves TSA, il sera intéressant d'ouvrir une classe. Parallèlement à cela, il y a de beaux points de service bien organisés et avec une bonne expertise à l'école Cavalier-De-LaSalle. Il ne faudrait pas nécessairement tout défaire, répartir équitablement mais diminuer les services offerts. Dans un

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

d'établissement des écoles Cavalier-De-LaSalle, Laurendeau-Dunton, Terre-des-Jeunes, du Petit-Collège, de l'Orée-du-Parc, Sainte-Geneviève-Sud et du Grand-Héron ;

ATTENDU QUE la Nouvelle école secondaire LaSalle est située sur le territoire d'appartenance de l'école Cavalier-De LaSalle ;

ATTENDU QUE cette nouvelle école accueillera des élèves dès la rentrée scolaire 2023-2024 ;

ATTENDU QUE, dans le secteur de LaSalle, une augmentation de clientèle est pressentie pour les prochaines années;

ATTENDU QU

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

différenciation fait aussi partie du rôle de l'enseignant au régulier comme en adaptation scolaire. Peu importe où l'élève est assis, une sensibilité devrait être donnée au profil des élèves de façon individuelle. Madame Addy-Laird ajoute qu'il est aussi important que le parent remarquant que des choses ne sont pas consolidées le signalent aux intervenants et à ses titulaires. Elle mentionne qu'il est possible que des choses soient ajoutées au plan d'intervention, par exemple, pour aller approfondir certaines notions. Le membre du CX déclare constater qu'il y a de plus en plus d'élèves TSA de haut niveau qui sont dans les classes régulières. Il ajoute que, même au niveau des cours de sexualité, le parent n'est souvent pas informé lorsque des notions sont données par le professeur. Il soutient que c'est encore plus difficile pour le parent d'un enfant ayant des besoins particulier qui n'en parlera pas. Madame Addy-Laire qui n'enqu l rtd ed

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	ayant été remis. Elle ajoute que le CCSÉHDAA pourra répondre à cette consultation en avril prochain.
7.2. Activités de la présidence	Madame la présidente n'a aucune activité particulière à signaler.

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

ce partage d'outils lors des rencontres. Elle soutient qu'il est important d'offrir ce partage aux

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

Un membre évoque une approche un peu plus centralisée, en Ontario, par rapport à la création de documents. Il ajoute que cela se constate également au niveau des évaluations créées et mises à la disposition du personnel enseignant. Il mentionne que sa fédération a déjà procédé à des revendications auprès du gouvernement pour le développement, d'outils, de façon centralisée, disponibles à tout le monde. Le membre encourage les parents à utiliser leurs leviers auprès de la fédération. Il soutient que cette responsabilité ne devrait pas relever uniquement du CSS ou des professeurs dans les milieux car il y a peut-être des occasions où on répète la même chose. Il y a des initiatives aussi qui sont prises pour faciliter le partage mais il aurait tendance à dire que cela va varier d'un CSS à l'autre.

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>demander à ce qu'on le laisse tranquille car il a déjà sa journée dans le corps si on utilise un outil pour faire du renforcement à la période et qu'on l'utilise encore à la maison. On lui demande de travailler sur des éléments de son comportement en lien avec le travail qu'il a à faire à l'école. Des fois, le professeur sera peut-être capable de voir par rapport à certains éléments de l'outil qu'il applique dans un contexte de classe mais qui ne sera peut-être pas transférable intégralement dans le contexte de la maison. Le membre déclare qu'il y a une limitation au niveau du personnel enseignant qui enseigne dans la classe ordinaire.</p>
8. Concours du CCSÉHDAA 8.1. Mot du sous-comité	<p>Madame Levert confirme qu'une relance a été effectuée. Elle invite les membres du sous-comité à la contacter au besoin advenant qu'un suivi ait à être effectué auprès des écoles. Un membre du CCSÉHDAA signale que le tout est bien arrivé à son école et que celle-ci est en action.</p>
9. Parole aux membres	<p>Aucun membre ne demande la parole.</p>
10. Varia	<p>Aucun point n'a été traité en Varia.</p>